



HAL
open science

“Dans la pierre” : retour d’expériences à Mpimba (Bujumbura, Burundi)

Christine Deslaurier

► **To cite this version:**

Christine Deslaurier. “Dans la pierre” : retour d’expériences à Mpimba (Bujumbura, Burundi). *Politique africaine*, 2019, 3 (155), pp.165-173. 10.3917/polaf.155.0165 . halshs-02570195

HAL Id: halshs-02570195

<https://shs.hal.science/halshs-02570195v1>

Submitted on 15 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« DANS LA PIERRE » : RETOUR D'EXPÉRIENCES À MPIMBA
(BUJUMBURA, BURUNDI)

Extraits d'un entretien avec **Kabuye**, réalisé à bujumbura le 21 juin 2018, par
Christine Deslaurier

Editions Karthala | « **Politique africaine** »

2019/3 n° 155 | pages 165 à 173

ISSN 0244-7827

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2019-3-page-165.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Editions Karthala.

© Editions Karthala. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE DOSSIER - ENTRETIENS

**« DANS LA PIERRE » : RETOUR
D'EXPÉRIENCES À MPIMBA
(BUJUMBURA, BURUNDI)**

EXTRAITS D'UN ENTRETIEN AVEC KABUYE,
ANCIEN PRISONNIER POLITIQUE,
RÉALISÉ PAR CHRISTINE DESLAURIER (IRD/IMAF)
À BUJUMBURA LE 21 JUIN 2018.

Kabuye a été détenu à cinq reprises entre 1999 et 2011 dans la prison centrale de Mpimba, ainsi que dans un cachot du Service national de renseignement. La prison de Mpimba, construite en 1959 à Bujumbura sous la colonisation belge, avait été prévue pour accueillir 800 détenus. Lorsque Kabuye l'a quittée en 2011, elle en comptait environ 3 500, répartis dans 11 quartiers comprenant quelques cellules individuelles et des dortoirs. Kabuye a été logé la plupart du temps dans les quartiers « VIP » de cette prison : à l'Infirmierie A qui abrite les détenus politiques en vue ou les plus aisés, et à l'Infirmierie B où sont rassemblés des cadres intermédiaires ou des détenus incarcérés pour des délits de corruption ou de droit commun mais qui disposent de moyens financiers. Il a aussi été détenu au quartier Mineur-adulte, parfois appelé Infirmierie C, plus populaire : 156 personnes y étaient enfermées quand il s'y trouvait, alors que, en comparaison, l'Infirmierie A n'en contient jamais plus d'une trentaine. Par curiosité, Kabuye a visité d'autres quartiers comme le quartier Contraint ou le quartier Cellule B, où se trouvent des détenus de « basse condition », ne bénéficiant d'aucun soutien extérieur et se contentant de la ration alimentaire du gouvernement.

Christine Deslaurier: Alors, si on repart à votre arrivée en prison, comment ça se passe au tout début, quelle est la procédure ? Comment on vous affecte à tel ou tel quartier ?

Kabuye: Franchement¹, je dois vous dire, il y a des choses que je ne maîtrise pas². [...] Quand je suis allé en prison, on m'a affecté directement à l'Infirmierie A. Je ne sais pas, mais probablement qu'on me prenait pour un homme assez important, [...] donc on m'a affecté directement à l'Infirmierie A. C'est là

1. Kabuye (« la petite pierre ») est le pseudonyme choisi par le témoin lors de l'enregistrement de l'entretien. Ce nom fait référence à l'expression en kirundi « *mw'ibuye* » (« dans la pierre ») qui désigne par métaphore la prison.

2. Les formules de salutations et les informations initiales de cet entretien ont été retirées pour préserver l'anonymat de Kabuye.

où quand même j'ai eu un peu peur, pour la première fois, parce que là vous voyez des prisonniers qui sont là, qui sont en train de crier, qui cherchent des visites, de l'aide de la part des gens qui sont là. Alors directement, on ouvre le portail et on vous met dedans. Non, ça fait peur. On a l'impression que ce sont des fauves qui veulent vous dévorer, mais par après, quand on est déjà entré dedans, on trouve que c'est tout à fait normal.

C. D. : Et il y a eu une procédure? Par exemple, on vous a donné un uniforme? Vous êtes passé par une sorte de sas d'arrivée en prison? À une époque, on disait qu'on rasait la tête des prisonniers. Est-ce que tout cela vous est arrivé?

K. : Alors, quand je suis allé en prison pour la première fois, en 1999, cette histoire de raser n'existait plus. Celui qui entrait en prison pour la première fois, des fois, il avait des assistances. Si par exemple je reviens sur mon cas, il y avait Maître [Y] qui était dedans, il y avait Maître [Z] qui était là³, et qui me connaissaient très bien. Ils m'ont porté assistance tout de suite, je n'ai pas eu de problème avec l'entrée. Alors l'après-midi, il fallait répondre à une visite, ils m'ont donné leur costume de prisonnier. C'est comme ça qu'on s'est arrangés.

C. D. : Ce n'est pas l'administration pénitentiaire qui vous donne la tenue de prisonnier?

K. : Bon, théoriquement, c'est écrit que chaque détenu doit avoir deux costumes par an, mais ça n'existe pas. En réalité, ça n'existe pas. Mais dans les textes, oui, c'est mentionné.

C. D. : Donc ce sont les familles, les détenus eux-mêmes qui se font fabriquer l'uniforme?

K. : Oui.

C. D. : Et pour quelle raison ils ne pourraient pas rester en civil?

K. : On ne peut pas rester en civil parce que, s'il faut aller à la direction par exemple, il faut avoir cette tenue verte. Et puis s'il faut aller au parquet, quand vous n'êtes pas en tenue, on ne vous accueille pas.

C. D. : D'accord, c'est donc une obligation pour certaines procédures d'avoir cet uniforme... Donc vous arrivez dans un univers que vous ne connaissez pas, en tout cas la première fois, peut-être même la suivante. Comment on vous définit les règles? Est-ce qu'on vous donne un règlement intérieur

3. Il est question ici de deux avocats emprisonnés au quartier Infirmerie A qu'on a préféré rendre anonymes.

« Dans la pierre » : retour d'expériences à Mpimba (Bujumbura, Burundi)

de la prison ? Est-ce que des détenus vous font part des règles en vigueur ? Y a-t-il des personnes particulièrement chargées de faire respecter certaines règles ?

K. : Alors il faut dire que les quartiers sont dirigés par des *généraux*. On les appelle des *généraux*, mais ce ne sont pas des généraux de grade, non, ce sont des *généraux* ou des *capitas*⁴ comme on dit. Ce sont eux qui sont chargés de vous parler de l'organisation du quartier où on est affecté.

C. D. : Ils sont membres de l'administration pénitentiaire ?

K. : Non non non, ce sont des prisonniers !

C. D. : Qui décide de les nommer à ces postes de *généraux* ou de *capitas* ?

K. : C'est la direction qui les nomme et à volonté⁵. Parce qu'il y a des critères qu'on doit remplir juste pour être *capita* ou *général*. C'est-à-dire qu'il faut être condamné. Donc un prévenu comme moi ne pouvait pas accéder à ces fonctions. Même un prisonnier déjà condamné mais dont le dossier est en appel ne pouvait pas accéder à ces fonctions. C'était un prisonnier déjà condamné, c'était l'une des conditions. La deuxième des conditions, c'est d'être en bons termes avec le directeur, avec les gens de la direction. Actuellement, on apprend qu'il faut être membre du parti au pouvoir, donc c'est plus compliqué.

C. D. : Ce qui n'était pas le cas à l'époque où vous étiez incarcéré ?

K. : Non, à l'époque ce n'était pas la même chose. D'ailleurs, moi j'avais un peu plus de respect par tous les prisonniers. Pourquoi ? Parce que je donnais 500 francs, 200 francs. C'est beaucoup plus l'influence liée à ce que je donnais que par rapport à cette appartenance politique ou ethnique [...].

C. D. : Alors le *général*... J'imagine que la position de *général*, ça donne quelques avantages par rapport aux autres détenus ?

K. : Oui, oui, oui, tout à fait. Donc être *général*, ça veut dire que quand vous allez à la direction, vous n'êtes pas obligé de porter des tenues vertes. Quand vous êtes *général*, vous sortez tous les jours pour revenir à 20 heures. Donc, vous n'êtes pas obligé d'être comme les autres prisonniers. Quand vous êtes *général* – évidemment je parle de *général* principal et de *général* principal adjoint, les autres *généraux* restent en prison –, alors vous avez le droit au téléphone mobile. Donc il a droit à quelques avantages. Son téléphone lui

4. Probablement issu du portugais, le mot *capita* désigne, au Burundi et ailleurs en Afrique centrale et orientale, le « contremaître », le chef de travaux.

5. *De facto*, à l'entrée du parloir sont collées sur le mur des feuilles, portant en-tête, tampon et signature de la direction pénitentiaire, qui proclament l'identité des *généraux* nommés. Cet usage n'est pas pour autant légal.

permet d'appeler les autorités en cas de pépin, en cas de subversion en prison, oui, oui. Donc ça devient un outil de travail.

C. D. : Alors il y a des généraux principaux et des généraux adjoints : un par quartier ? En gros, il y a donc onze généraux principaux dans toute la prison de Mpimba ?

K. : Non, non. C'est-à-dire, il y a onze généraux des quartiers. En plus de ces onze généraux, il y a deux généraux adjoints et un général principal. Donc c'est autour de 14. Donc, le général principal, c'est lui qui a un contact direct avec la direction, et les autres généraux, ils peuvent aller à la direction avec un pull-over vert et sans toutefois porter un pantalon vert, c'est ça l'avantage. Mais le général principal, lui il sort comme il veut, il rentre comme il veut, et quand il veut passer la nuit chez lui, il s'entend avec ses adjoints.

C. D. : Donc il y a un grand général qui chapeaute toute la prison, puis des généraux par quartier, et aussi des généraux adjoints...

K. : Les adjoints ce sont ceux qu'on appelle *capitas*. Mais à côté de ces généraux qui s'occupent de l'administration, il faut dire aussi qu'il y a des généraux de sécurité. Et là alors il n'y a pas d'effectif précis. On les choisit en fonction de la sécurité qui prévaut en prison. Et là, le critère, c'est la force physique, mais aussi le fait d'être bagarreur.

C. D. : Ceux-là n'ont donc pas le même rôle administratif que celui qu'on donne aux généraux des quartiers, mais ils sont quand même sous les ordres du général principal ?

K. : Oui, oui.

C. D. : Et eux aussi sont nommés par la direction ou c'est le général principal qui les nomme ?

K. : C'est toujours la direction. Parce que la direction évite de donner des pouvoirs aux prisonniers. Parce que, normalement, des prisonniers ça devrait être élu par d'autres prisonniers, mais la direction évite toujours ça. Pourquoi ? Parce qu'on risque de dominer la direction si jamais tout est élu par les prisonniers. Parce que là, il y a solidarité en prison, donc si même on se ligue contre la direction, ça peut se faire [...]. Parce qu'il faut dire aussi que, quelque part, même les policiers de la garde, ils ont peur du général principal. Parce que c'est vraiment un patron. On a été ensemble avec lui un jour, là c'était un homme très respecté. Même le directeur, à un certain moment, il doit le consulter pour des décisions qu'il trouve assez délicates.

« Dans la pierre » : retour d'expériences à Mpimba (Bujumbura, Burundi)

C. D. : Et vous par exemple, avez-vous eu une quelconque fonction ?

K. : Disons que moi, ce n'était pas possible. Parce que moi, j'étais toujours prévenu.

C. D. : Ah, vous n'avez jamais été condamné ?

K. : Non, je n'ai jamais été condamné. Bon, j'ai été condamné en 2011 à 8 mois, alors que je venais de faire 10 mois, sinon j'étais seulement prévenu. [...]

C. D. : Vous avez parlé des généraux, qui nous rappellent un certain vocabulaire militaire, et de la discipline. Est-ce qu'en fait il y a un nom en kirundi pour les appeler, en langue nationale, ou c'est vraiment passé dans le langage courant ?

K. : Non, il y en a même qui disent « les *général*s », qui ne savent pas même mettre au pluriel. C'est « les *général*s », « les *général*s ».

C. D. : Donc, le mot français a été complètement approprié par les détenus ?

K. : Oui, tout comme *capita* ! *Capita*, c'est pas kirundi, c'est l'*afandi* général⁶. Mais ça n'a rien à voir avec les grades militaires, non. Ce sont des détenus comme les autres qui portent ce nom-là juste parce qu'ils occupent ces fonctions.

C. D. : Est-ce que, finalement, tous les mots utilisés dans la prison sont des mots en français ? Y a-t-il des particularités quand même de vocabulaire issu du kirundi en prison ?

K. : Bon, il y a des expressions, il y a des jargons, oui.

C. D. : Vous pouvez nous en donner quelques exemples ?

K. : Je peux dire *ikibamba*. *Ikibamba*, c'est quelqu'un qui est tout nouveau en prison. [...] Celui qui entre, quel que soit son âge, qui entre pour la première fois, il devient *ikibamba*. *Ikibamba*, ça veut dire, vraiment un « puant » comme on dirait à l'université⁷ [...]. *Ikibamba*, c'est quelqu'un qui prend la défense [...], par exemple en match de football pour qu'un ballon n'entre pas dans les buts. Alors *ikibamba*, c'est vraiment le dernier venu [...], c'est celui qui vient d'arriver, le tout dernier, donc celui qui est encore au portail.

6. Le mot kirundi *afandi* dérive du turc *efendi*, qui désignait un dignitaire de l'Empire ottoman, repris en kiswahili (*afande*) pour parler d'un officier militaire en Afrique orientale. Il s'agit donc d'un individu pourvu d'une certaine autorité, à l'image du *capita*.

7. Bien que son usage soit proscrit depuis 2007, le bizutage à l'université du Burundi est une pratique toujours d'actualité. Le « puant » est l'étudiant qui entre en première année, « baptisé » par les « poilissimes », les étudiants plus avancés.

C. D. : Et cette autre expression dont vous m'aviez parlé un jour à propos de l'endroit où les gens attendent à la grille pour demander tout un tas de choses aux visiteurs ?

K. : Ah oui, ça s'appelle *bundes*. *Bundes*, ça a l'air d'être allemand, mais c'est du kirundi. Ça vient du verbe *kubunda*. *Kubunda*, c'est se tenir quelque part discrètement, et en vue de faire du mal généralement. Alors quand les prisonniers sont là, quand ils vont se mettre sur *bundes*, c'est juste pour voler de l'argent, pour quémander, mais généralement avec beaucoup plus l'intention de voler.

C. D. : Alors quand on est appelé au parloir, on dit qu'« on va à *bundes* » ?

K. : Oui, oui, c'est là où vous allez attendre, c'est là où la plupart des prisonniers attendent. [...] Je vous donnerai même l'exemple de l'ancien Vice-Président Kadege, il s'est fait voler une enveloppe de 500 000 à *bundes*⁸ [...]. Il était prisonnier, alors il est rentré [après une visite] avec une enveloppe comme ça, 500 000 et les prisonniers... Ce ne sont pas des enfants de chœur, alors ils ont piqué l'enveloppe.

C. D. : Donc, c'est un peu l'endroit de tous les espoirs parce qu'on y reçoit les visites et peut-être des dons, mais c'est aussi celui de tous les dangers ?

K. : Oui, il faut rajouter aussi que, quand on entre en prison, il faut tout faire pour entrer dans un quartier. Jusqu'en 2011, il y avait au moins 810 prisonniers qui n'avaient pas où loger. Donc ils logeaient à la belle étoile. Alors, à ce moment-là, ce sont des endroits de tous les dangers, notamment le terrain de basket-ball. C'est un milieu très dangereux. Parce que c'est là où les gens prennent leur drogue, c'est là où les gens prennent la bière prohibée qui est fabriquée localement... Alors celui qui a de l'argent, il mélange avec la bière Brarudi⁹. Il y a un peu n'importe quoi.

C. D. : Justement, vous parliez de réussir à trouver un quartier. Comment on en trouve un ? Le général ou ses adjoints décident, mais est-ce qu'on doit payer quelque chose, est-ce qu'on a un matelas d'office, comment se passe l'installation ?

K. : L'installation... Alors il n'y a pas de matelas de la part de la prison. Il y a juste des lits qui sont fabriqués en bois, qui sont fabriqués à l'intérieur de

8. Vice-président de la République en 2003-2004, Alphonse-Marie Kadege a été incarcéré en 2006, accusé d'avoir fomenté un coup d'État, puis acquitté quelques mois plus tard. La somme de 500 000 francs burundais évoquée ici correspondait en 2006 à environ 400 euros, une fortune pour les détenus comme pour la plupart des Burundais.

9. La Brarudi (Brasseries et limonaderies du Burundi) fabrique depuis l'époque coloniale les bières industrielles, plus coûteuses que les bières locales de banane ou de sorgho, et que l'alcool fabriqué par les détenus dans la prison (*igisubi*).

« Dans la pierre » : retour d'expériences à Mpimba (Bujumbura, Burundi)

la prison, et vous l'achetez 20 000 francs¹⁰. Le matelas, c'est vraiment la communication avec la famille pour qu'elle l'amène. Et puis on doit aussi payer de l'argent parce que s'il faut vivre au quartier, à l'Infirmerie A par exemple, vous devez payer de l'argent pour l'organisation.

C. D. : C'est comme un loyer mensuel ou c'est une fois pour toutes ?

K. : C'est mensuel. C'était un loyer de 20 000 francs par mois à l'époque à l'Infirmerie, A et B, en 2010.

C. D. : Et pour avoir une échelle de comparaison, quand c'était 20 000 à l'Infirmerie, c'était combien par exemple au quartier Mineur-adulte ?

K. : Mineur-adulte, c'était autour de 15 000, parce que là c'est proche des deux Infirmeries.

C. D. : Et au quartier Contraint ?

K. : Ah ça... ça, c'est 3 000, c'est 2 000. Ou alors... on peut dire qu'on ne parvient pas à trouver quelque chose, mais alors s'il y a un preneur, on vous jette dehors. Oui, c'est ça le risque.

C. D. : D'accord, donc en fait, la hiérarchie des positions, des installations, est aussi liée au pouvoir économique. Et cet argent vous le remettez...

K. : ...au *général*. C'est lui qui empoche. Et généralement, il écrit quelque part. Il a un carnet, un registre. Mais là, c'est pour les quartiers comme Infirmerie. Sinon, il y a d'autres quartiers où les *généraux* ne savent même pas écrire. Là, j'ai parlé des quartiers où j'ai vécu, que je connais très bien. Sinon, il y a des quartiers où même... s'il y a bagarre chez les prisonniers, le *général* peut intervenir et il bat, il bat les prisonniers qui se bagarrent. Oui. Il ne sait pas lire ni écrire. Mais ces 20 000 francs, c'est comme ce qu'on appelle « bougie » dans les cachots.

C. D. : Ah c'est le fameux « droit de bougie » ? Et cette expression-là n'existe pas en prison, c'est réservé aux cachots ?

K. : Oui, aux cachots. C'est le BSR, c'est l'OPJ, la police judiciaire¹¹.

10. En mai 2010, année à laquelle se réfère Kabuye, 1 euro valait 1 500 francs burundais. Un lit coûtait donc environ 13,50 euros.

11. Le cachot précède souvent la prison pour les mis en cause. Chaque commune en dispose, ainsi que les corps où vaquent des Officiers de police judiciaire (OPJ), comme le Bureau spécial de recherche (BSR). Toute personne entrant au cachot doit verser aux détenus qui s'y trouvent déjà un « droit de bougie », soit une somme forfaitaire servant en théorie à acheter de la nourriture ou des biens utiles (comme les bougies pour s'éclairer). Plus souvent, ce sont les détenus leaders qui s'en servent pour négocier des avantages à leur profit. Refuser de verser les frais de bougie expose le nouvel arrivant à des maltraitements (bastonnades, refus d'espace pour s'allonger ou s'asseoir).

C. D. : Et dans les cachots, qui reçoit le droit de bougie ? Les policiers ?

K. : Ce sont les détenus parce que c'est illégal. Les policiers ne peuvent pas percevoir cela [...].

C. D. : Alors, pour revenir à la prison... Si on regarde la vie dedans, comment se passe la circulation dans les espaces de la prison ? On peut aller partout, il y a des horaires ?

K. : C'est-à-dire que, quand j'étais là pour la première fois et pour la deuxième fois, c'est-à-dire en 1999 et en 2001, il y avait quand même quelque chose de très sérieux. Les prisonniers condamnés à mort, au moment de leur donner à manger, ils devaient rester dans leur quartier, les corridors étaient fermés. Pourquoi ? Parce qu'un prisonnier condamné à mort allait directement à l'isolement. Il ne pouvait pas quitter cet isolement jusqu'au moment où il sera... assassiné. Alors là, s'il fallait ravitailler les gens qui étaient dans l'isolement, on devait d'abord fermer les quartiers, les corridors, pour que l'opération soit d'abord faite. Bon, ça se faisait comme ça en 2001. Mais après l'effet Mandela¹², on a supprimé la peine de mort et les gens qui n'avaient pas encore été tués, ils ont été sauvés, de justesse. Maintenant, avec l'effet Mandela, tout est permis. On circule partout.

C. D. : Donc vous pouvez par exemple aller rendre visite à quelqu'un dans le quartier Contraint, et vice versa ?

K. : Oui, oui, il n'y a pas de problème, on circule.

C. D. : Et il y a des horaires pour rentrer absolument dans les quartiers ?

K. : Au départ, c'était 17 heures. Disons, j'ai fait deux moments différents en prison. En 1999 et 2001, c'était pratiquement la même chose : les visites terminaient à 16 heures, donc 17 heures c'était vraiment les cellules. Jusqu'à 6 heures le matin, les policiers ouvraient les portes. Après en 2008, c'était 17 h 30-18 heures.

C. D. : Et dans ce laps de temps, il y a liberté de circulation dans tous les espaces de la prison ?

K. : Oui, mais..., il faut quand même dire que, quand les policiers vont observer une pause, par exemple entre 13 heures et 14 h 30, les prisonniers doivent rentrer dans les cellules. Mais la journée, ce n'est pas un problème, on

12. Nelson Mandela, alors parrain des négociations de paix pour le Burundi, a effectué une visite « surprise » dans la prison de Mpimba en juin 2000, à l'issue de laquelle il a vertement critiqué les conditions de détention. Les témoignages convergent pour attribuer à cette visite un impact positif sur la situation carcérale dans le pays. La peine de mort n'a toutefois été abolie qu'en avril 2009 (les dernières exécutions de civils ont eu lieu en 1997).

« Dans la pierre » : retour d'expériences à Mpimba (Bujumbura, Burundi)

peut circuler jusqu'au marché, prendre son pot en attendant que l'on ouvre le portail.

C. D. : Si on suit ce que vous dites, dans la prison, les portes cadénassées ce sont celles de la prison elle-même, mais ensuite, tout l'espace, en dehors de la nuit, est un espace ouvert ? Il n'y a pas de gardien de porte qui ouvrirait ou fermerait selon des instructions spéciales ?

K. : Non. À part un seul quartier où c'est interdit, c'est le quartier Femmes, là c'est vraiment automatique. Elles sont enfermées dans leur quartier. Elles peuvent aller prier, il y a une salle où elles vont prier. Elles répondent à des visites. Mais après la visite, c'est leur quartier, elles sont enfermées là-bas.

C. D. : Donc elles, elles n'ont pas accès au marché dont vous parliez ?

K. : Non, elles n'y ont pas accès. À moins qu'elles demandent à quelqu'un, à un garçon, d'aller leur acheter quelque chose.

C. D. : Ah ! Il y a donc une communication qui peut se faire entre hommes et femmes ? Via une porte, comment ?

K. : Au niveau d'une porte, ça existe, mais on peut faire intervenir un *général*.

C. D. : Il faut l'intermédiaire d'un général ?

K. : Oui, mais alors avec les *généraux*, il y avait aussi fréquence des grossesses [rires]. Alors on a été obligé de chercher un *général* femme. Elles aussi ont un *général*.

C. D. : Ah, sinon, avant c'était un général homme, et on attribuait les grossesses au général ou aux facilités d'accès qu'il pouvait donner à certains détenus ?

K. : Généralement, le père de l'enfant est connu en prison. Parce qu'il n'y a pas de secret en prison. C'était les *généraux* qui allaient, qui buvaient, qui faisaient du n'importe quoi et qui couchaient [rires].

C. D. : Vous avez vu le cas pendant que vous étiez en prison ?

K. : Ah oui ! J'ai vu même des enfants naître là-bas [rires]. Au moins trois !
[...]

C. D. : Je vous remercie beaucoup.

K. : C'est moi qui vous remercie.